

# Aux membres de la Société suisse de Numismatique

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **1 (1882)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **08.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Notre confrère ne mentionne cependant pas le *Bulletin littéraire*, ce qui nous laisse espérer la publication d'une seconde liste dans laquelle il aura soin également de ne pas oublier le *Bulletin de l'Institut national genevois* qui a consacré plusieurs *feuilles* à la science qui nous occupe.

Quoique ne paraissant qu'une fois par année ce bulletin ne doit pas être omis.

La librairie **Lehmann** (Französischestrasse Nr. 33) à Berlin, vient de mettre en vente au prix de 16 Marks (20 fr.) une nouvelle édition du livre de SCHLICKEISEN *sur les abréviations des légendes monétaires*, paru en 1855. Ce sont MM. R. Pamann et H. Droysens qui ont amélioré et complété cet ouvrage, dont la bibliothèque de tout numismatiste doit être pourvue.

Voici le sommaire des trois premiers fascicules de la 2<sup>me</sup> année du *Bulletin mensuel de Numismatique et d'Archéologie*, publié sous l'habile direction de notre collègue, M. R. Serrure à Bruxelles.

N° 1. L'Atelier monétaire des évêques de Tournai. — Un problème généalogique à propos du sceau d'Adelaïde, comtesse de Nassau. — Un florin d'or inédit de Jean I<sup>er</sup>, comte de Nassau-Dillenburg. — Bulletin bibliographique. — Chronique (1 planche).

N°<sup>s</sup> 2 et 3. Le Berceau de Charles-Quint. — Celtes et Celtistes; opinion d'un savant belge sur quelques points étymologiques controversés. — Lettre inédite de Marguerite de Parme, 10 août 1583. — Le sceau d'Adelaïde de Nassau, lettre de M. Dielitz. — Quelques mots sur l'histoire monétaire d'Amiens pendant la période féodale. — Charte de Gérard, prévôt de St-Amand (1200) avec mention de la monnaie tournaisienne. — Un soi-disant jeton vénitien. Document du XVII<sup>me</sup> siècle, relatif à la monnaie de Douai. — Bulletin bibliographique. — Chronique. — Intermédiaire archéologique.

### **Aux membres de la Société suisse de Numismatique.**

Le Comité, dans sa séance du 12 octobre 1882, a pris plusieurs décisions qu'il importe de faire connaître dès aujourd'hui.

1° *Pour l'usage des Archives.* Chaque membre qui désire consulter un des ouvrages appartenant à la bibliothèque de la Société, doit en faire la demande écrite à M. de Jenner, archiviste de la Société. Il sera prochainement publié une liste de ces différents ouvrages.

Il ne sera pas délivré à la fois plus de *deux* volumes ou brochures; un membre ne peut garder un volume *plus d'un mois*, sans en prévenir l'archiviste.

Les volumes sâlis ou égarés par les membres seront *remplacés* aux frais de ceux-ci. *Quant aux monnaies et médailles* offertes à la Société, elles peuvent être consultées chez l'archiviste, au Musée de Berne, mais elles ne seront *en aucun cas* sorties de la collection pour être prêtées aux sociétaires.

Tous frais pour consultations des Archives seront laissés à la charge des sociétaires.

2° Le compte-rendu de l'assemblée générale de 1882 à Zurich (v. page 68) doit être rectifié en ce sens que M. Ad. Inwyler n'a pas accepté sa confirmation dans ses fonctions de *vérificateur des comptes* pour la nouvelle période 1882—1884 et que tout en remerciant M. Inwyler de ses services et regrettant de le voir renoncer à ses fonctions, l'assemblée a prié M. *Bichler, négt. à Einsiedeln*, de vouloir accepter cette tâche avec M. *de Jenner*. M. Bichler a accepté.

3° En vue d'encourager les sociétaires et abonnés à contribuer à la publication *du Bulletin*, le Comité décide de porter à **cinquante**, le chiffre des tirés à part de tout article ayant au moins *un quart* de feuille (8 pages) et qui sont offert *gratuitement* à l'auteur.

Nous espérons que cette décision sera bien reçue de tous nos collaborateurs, qu'ils en profiteront et nous ferons parvenir plus de matériaux que jusqu'ici. Le Comité de Rédaction est en outre autorisé à prendre une décision dans le cas où un auteur désirerait recevoir un nombre de tirés à part *supérieur* à cinquante. A moins que ce travail ne soit d'*une importance reconnue*, et de 8 pages au minimum, tous les tirés à part au delà de cinquante, seront payés par l'auteur.

4° Sur la proposition de M. l'abbé Gremaud, *vice-président*, la question suivante est soumise à l'étude, et les travaux sérieux y ayant rapport, seront insérés dans le *Bulletin* :

**Arriver au moyen de preuves certaines, à établir les principaux types des anciennes monnaies suisses de billon, tels que vierer, fünfer, schilling, groschen, etc.**

Le Comité espère par ce moyen, arriver à établir une base fondamentale à la connaissance de la numismatique de notre pays.

*Par ordre:*

**Ant. Henseler, secrétaire.**